



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Date de la convocation 7 juillet 2018

Date d'affichage 7 juillet 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Ordre du jour

- › Demande de subvention CDDL pour la rénovation et l'agrandissement du local ALSH.
- › Annulation et remplacement de la délibération de demande de subvention CDDL pour l'insonorisation de la salle de la Vigne-Catherine.
- › Annulation et remplacement de la délibération pour la création de 2 postes en CDD pour le maintien du service public.
- › Création d'un poste Parcours Emploi Compétences (PEC).
- › Projet de fusion de syndicats d'eau potable et création du Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois (SESV).
- › Tarif de l'accueil à compter de septembre 2018.
- › Frais de scolarité pour l'année scolaire 2017/2018.
- › Questions diverses

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Daniel Fourreaux, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort, Wendy Pasquet de Leyde, Florence Bertin Walckenaer, Pierre Langrand, Anne-Marie de Bussy, Alain Sautillet.

Absents excusés : Isabelle Vilpoux-Pérut, donne procuration à Monique Ferré, Charles-André Petit, Cédric Moliné, Martine Franquelin-Bauchet, Jean-Claude Stolaric.

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	10
Votants	11

18 h 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2018

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 14 juin 2018.

- Le conseil municipal adopte le compte rendu, à l'unanimité.

Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour de cette séance et demande l'autorisation d'y ajouter la création d'un poste pour emploi temporaire, le précédent étant arrivé à échéance. Dans les questions diverses, il donnera les dernières statistiques du radar pédagogique.

Demande de subvention CDDL pour la rénovation et l'agrandissement du local ALSH

Le maire, Christian Pérut, informe que la demande de subvention CDDL concernant la rénovation et l'agrandissement du local de l'accueil à la maternelle a été acceptée au taux de 25 % pour la 1^{ère} tranche des travaux. Cependant, la délibération doit mentionner certains détails du plan de financement pour que le dossier soit complet. Doit être précisé : l'ensemble des taux de financement ; la demande de subvention CDDL de 25 % et non de 40 % ; la mention « le conseil municipal s'engage à prendre en charge la partie non subventionnée » doit être également notifiée.

Première tranche des travaux

Dépense	30 000 €
Subvention CDDL 25 %	7 500 €
Autofinancement 75 %	22 500 €

Cela concerne les frais d'architecte, la maçonnerie, une ouverture intérieure, la plomberie, l'électricité, l'isolation du plafond. Alain Sautillet demande pour quand les travaux sont-ils prévus.

Christian Pérut, répond qu'ils devraient commencer dans le courant de l'automne ou de l'hiver prochain ; des précisions de l'architecte, M. Dehu, sont attendues.

• Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications à porter sur la délibération de demande de subvention CDDL pour rénover et agrandir le local ALSH situé à l'école maternelle, à l'unanimité.

Annulation et remplacement de la délibération de demande de subvention CDDL pour l'insonorisation de la salle de la Vigne-Catherine

Le maire, Christian Pérut, informe que la délibération qui doit être prise ce jour annule et remplace celle du 30 novembre 2017, n°556. Le taux de subvention avait été optimisé à 40 % alors qu'il n'est que de 25 %, le reste est inchangé.

Frais d'insonorisation de la salle

Dépense	15 504 €
Subvention CDDL 25 %	3 876 €
Fonds de concours CCRV 37,50 %	5 814 €
Autofinancement 37,50 %	5 814 €

• Le conseil municipal, après en avoir délibéré, annule et remplace la délibération prise lors du conseil municipal du 30 novembre 2017, concernant la demande de subvention CDDL pour effectuer des travaux d'insonorisation de la salle de la Vigne-Catherine, à l'unanimité.

Annulation et remplacement de la délibération pour la création de 2 postes en CDD pour le maintien du service public

Le maire, Christian Pérut, informe que, dans un souci d'équilibrer les emplois, la délibération prise ce jour annule et remplace celle du 14 juin 2018, n°586. Afin de maintenir le service public dans de bonnes conditions, il convient de créer 2 postes d'adjoint technique en contrat à durée déterminée (CDD) renouvelables 5 fois :

- le premier poste pour un temps de travail moyen de 18 heures par semaine, annualisé, à compter du 1^{er} septembre 2018 ;
- le second poste en complément de l'emploi à l'agence postale pour 3 heures et demie par semaine, non annualisé, à compter du 23 juillet 2018.

Ces deux postes sont rémunérés à l'indice brut 347, majoré 325, échelon 1 échelle C1.

Alain Sautillet dit que 18 heures lui semblent juste pour faire le travail demandé et que ça va être difficile.

Christian Pérut, informe que c'est la personne engagée à ce poste qui a proposé ce temps. Le maire rappelle que la durée est annualisée, c'est donc une moyenne par semaine.

Monique Ferré, dit que cette personne a fait cette proposition en toute connaissance de cause puisqu'elle assure les remplacements de vacances et d'absences depuis plusieurs années, elle connaît donc bien les lieux et le travail à effectuer.

Florence Walckenaer, dit qu'il y a possibilité d'augmenter temporairement la durée du travail si elle était insuffisante.

Christian Pérut, confirme que ce temps n'est pas figé, il sera ajusté si cela se révèle nécessaire.

Alain Sautillet dit s'abstenir pour ce premier poste.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, annule et remplace la délibération, prise lors du conseil municipal du 14 juin 2018, pour la création de deux postes en CDD pour le maintien du service public :
 - pour le poste à 18 h, avec 10 voix pour et 1 abstention ;
 - pour le second poste, à l'unanimité.

Création d'un poste Parcours Emploi Compétences (PEC).

Le maire, Christian Pérut, explique que cet emploi fait partie des nouvelles dispositions d'emplois aidés du Gouvernement. Il est subventionné à hauteur de 50 % pendant 12 mois et renouvelable 12 mois si les conditions sont respectées. Il s'agit ici d'un emploi à l'école maternelle. Les candidatures sont proposées par Pôle Emploi.

Cédric Beaufort, demande s'il y a des conditions d'âge.

Christian Pérut, répond que non, ces contrats s'adressent à des personnes au chômage depuis un certain temps. La seule condition est que l'employeur doit assurer une formation, pour ce poste ce pourrait être le BAFA.

Alain Sautillet demande si cette personne fera aussi le ménage de la maternelle.

Christian Pérut, répond que ce poste est avant tout une aide à l'enseignant, en complément du poste ATSEM déjà existant et suffisant, il y a seulement une aide au ménage. Le temps de travail de ce poste est de 22 heures par semaine, annualisé, rémunéré selon les indications de Pôle Emploi. Il prendra effet au 1^{er} septembre 2018.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la création d'un poste Parcours Emploi Compétences, à l'unanimité.

Création d'un poste d'emploi saisonnier

Le maire, Christian Pérut, explique que ce poste est déjà créé mais, la validité étant arrivée à échéance, une nouvelle délibération doit être prise. Cet emploi concerne les remplacements d'été des agents en place. Ce poste d'adjoint technique territorial 1^{er} échelon, échelle C1, est de 35 heures hebdomadaires et prend effet à compter du 16 juillet 2018.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la création d'un poste d'emploi saisonnier, à l'unanimité.

Projet de fusion des syndicats d'eau potable et création du Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois (SESV)

Le maire, Christian Pérut, informe que, selon les dispositions de la loi NOTRe, en vue de la fusion de 9 syndicats des eaux, le conseil municipal doit approuver le projet de périmètre du Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois qui sera constitué des syndicats d'Ambleny-Saint-Bandry, de Fleury-Dampleux-Faverolles-Troesne-Oigny-en-Valois, de la vallée de la Vesle, du sud de Soissons et du Nadon, de la région de Morsain, de Montgobert, des communes de Launoy et Grand-Rozoy, de la région de Vic-sur-Aisne, de Vivières et Mortefontaine, ainsi que les statuts et le règlement de ce nouveau syndicat d'eau potable qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Le délai pour prendre la délibération est de 3 mois à compter de début juillet ; à défaut de réception dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Syndicat des eaux d'Ambleny-Saint-Bandry a déjà voté favorablement la fusion.

Alain Sautillet demande s'il y aura une répercussion sur les tarifs.

Daniel Fourreaux informe que le nouveau syndicat essaie de garder les prestations actuelles et qu'à quelques centimes près ce sera le même prix.

Christian Pérut, précise que l'harmonisation des tarifs sera étalée sur plusieurs années.

Alain Sautillet dit que la fusion évite de passer par de grosses entreprises et de mieux maîtriser.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de périmètre, les statuts et le règlement intérieur du futur Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois, à l'unanimité.

Tarif de l'accueil à compter de septembre 2018

Le maire, Christian Pérut, annonce que les tarifs forfaitaires de l'accueil sont inchangés à partir de la rentrée scolaire de septembre et pour une durée indéterminée, soit :

- 1,75 € le matin, de 7 h 30 à l'ouverture des portes de l'école.
- 2,50 € le soir, de la fin des cours à 16 h 05 jusqu'à 18 h 30.

Alain Sautillet dit que les anciens tarifs étaient plus adaptés et que des enfants ont été retirés de l'accueil à cause de ces nouveaux tarifs.

Christian Pérut rappelle que la facturation forfaitaire a été mise en place dans un souci de simplification et que les familles sont satisfaites car elles sont bénéficiaires.

Alain Sautillet dit que ce n'est pas vrai ; que « nous n'avons pas les mêmes informations ».

Christian Pérut explique qu'une étude a été réalisée avec les dossiers détenus par la mairie et qu'une seule famille paye 5 € de plus, toutes les autres payent moins qu'avant. Il assure que, non seulement le forfait est plus facile à gérer, mais qu'en plus cela a permis à l'équipe municipale majoritaire « de réussir à faire moins cher ».

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver les mêmes tarifs forfaitaires pour l'accueil à compter de septembre 2018, avec 10 voix pour et 1 voix contre.

Frais de scolarité pour l'année scolaire 2017-2018

Le maire, Christian Pérut, propose de maintenir les frais de scolarité à 695 € par enfant pour l'année scolaire 2017-2018. Il annonce qu'un audit va être réalisé et, qu'en fonction des résultats, le tarif sera ajusté pour l'année scolaire à venir. Il rappelle qu'en 2017, le tarif avait augmenté, de 1 %, par rapport à celui de 2015. Les frais comprennent les dépenses de fonctionnement, d'entretien et du personnel, et les recettes du remboursement d'une partie des contrats aidés.

Alain Sautillet dit que, compte tenu de la baisse des effectifs, les frais devraient être plus élevés. Il fait remarquer que l'opposition n'a pas eu le tableau de détails des frais et que, pour cette raison, il s'abstiendra.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver les mêmes frais de scolarité pour l'année scolaire 2017-2018, avec 10 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses

Statistiques du radar pédagogique

Le maire, Christian Pérut, énonce les chiffres issus du radar installé rue Quillette.

Dans le sens entrant dans la commune

Nombre total de véhicules estimés	55 409
Nombre de véhicules par jour	106
Vitesse moyenne	49 km/h
Vitesse maximale	185 km/h

En conclusion

40,3 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, vitesse définie par le panneau d'entrée d'agglomération.
1,48 % des usagers dépassent les 70 km/h.

Dans le sens sortant de la commune

Nombre total de véhicules estimés	36 406
Nombre de véhicules par jour	69
Vitesse moyenne	52 km/h
Vitesse maximale	136 km/h

En conclusion

58,98 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, vitesse définie par le panneau d'entrée d'agglomération.
2,81 % des usagers dépassent les 70 km/h.

(Source Rapport Icare Statistiques)

Il n'y a plus de questions, la séance est levée à 19 h 15.

*NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.
Ce compte rendu est disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr*